



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 1^{ER} MARS 2016**



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU
1 MARS 2016**

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Jean-Paul Meyer.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices et aux auditeurs et à la représentante de la presse.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur demande de remettre à la secrétaire les interventions écrites qu'ils développeront au cours de la séance.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que les 33 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée, par email et par pli personnel avec les messages relatifs à l'ordre du jour (le message no 31 a été envoyé uniquement par email, excepté pour M. Baechler), 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash d'information de février 2016, distribué à tous les ménages et sur le site internet.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

Le Président informe les membres du Conseil général que le point 10 de l'ordre du jour a été retiré selon courrier du 10 février de la secrétaire. Madame la syndique indique que le Conseil communal retire aussi le point 9.3, lettre j.

L'ordre du jour, avec le retrait des points 9.3, lettre j et 10, est accepté à l'unanimité par 33 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

p.a Administration communale
Rte de Lossy 7
1782 Belfaux

Tél. no 026/476 60 20
Fax. no 026/476 60 21
e-mail: commune@belfaux.ch
Site internet : www.belfaux.ch

**Aux membres du
Conseil général
de Belfaux**

n/réf. vch

1782 Belfaux , le

9 février 2016

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 1^{er} mars 2016, à 19h30
à la salle communale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 1^{er} décembre 2015 et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale d'Autafond du 2 novembre 2015
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Indemnités des conseillers généraux et des membres des commissions (message 30)
4. Nomination des membres de la commission des naturalisations
5. Agglomération fribourgeoise : élection des quatre représentants de la commune pour la législature 2016/2021 et d'un remplaçant
6. Proposition au Conseil d'agglomération d'un candidat pour l'élection des membres du Comité d'Agglomération
7. Délégation de compétence au Conseil communal pour les opérations immobilières de peu d'importance (message 31)
8. Décompte final des 2 crédits accordés pour « l'étude d'un projet de bâtiment pour les écoles et les autres services communaux », votés en 2005 et 2009 (message 18)
9. Budget 2016
 - 9.1 Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2016
 - 9.2 Présentation détaillée du budget de fonctionnement 2016
 - 9.3 Budget d'investissement
 - a) Organisation du concours d'architecture en procédure ouverte pour le projet de la construction du bâtiment dit

- « de la Petite Enfance » (message 19)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif
- b) Création et aménagement d'une cour de récréation /
place de jeux et construction d'un préau (message 20)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif
- c) Nouvelle école de Belfaux : étanchéité et isolation du toit (message 21)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif
- d) Crédit complémentaire Valtraloc, Le Mouton –
Carrefour d'Autafond / Assainissement des eaux de surface (message 22)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif
- e) Remplacement de la lame à neige du tracteur Lindner (message 23)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif
- f) Chemins AF – Réfection des chemins agricoles de la
commune de Belfaux, selon expertise fédérale du 20 janvier 2015 (message 24)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif
- g) Le Mouton – giratoire de la forge / Adduction d'eau
défense incendie (message 25)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif
- h) Alimentation d'eau, Rte de Corminboeuf 13-21,
projet « Les Epinettes » (message 26)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif
- i) Mise en séparatif des canalisations du quartier En-Verdau (message 27)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif
- j) Création du collecteur des eaux usées de la Rosière (message 28)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif
- k) Réaménagements extérieurs de la halle de gym et création
d'une porte pour accéder directement à la halle (message 29)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif

9.4 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissement 2016

10. Plan financier de la période 2016 – 2021
11. Propositions
12. Questions
13. Divers

Un apéritif sera offert aux participants à l'issue de la séance.

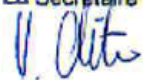
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Jean-Paul Meyer



La Secrétaire

Véronique Christan

1. Procès-verbaux

1.1 Procès-verbal du 1^{er} décembre 2015 du Conseil général de Belfaux

M. le Président relève que le procès-verbal du 1^{er} décembre 2015 ne reprend pas mot pour mot ce qui a été dit en cours de séance. Le bureau a décidé de s'en tenir au prescrit de l'art. 22 al.² de la loi sur les communes qui stipule :

*Celui-là mentionne notamment le nombre de membres présents, les propositions, les décisions et les résultats de chaque vote ou élection ; **il contient un résumé de la discussion.** Il est signé par le président et par le secrétaire.*

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 1^{er} décembre 2015 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 1^{er} décembre est approuvé à l'unanimité.

1.2 Procès-verbal de l'assemblée communale d'Autafond du 2 novembre 2015

M. le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de l'assemblée communale d'Autafond du 2 novembre 2015.

Mme Véronique Rebetez demande la validation du procès-verbal par un membre de l'Entente villageoise d'Autafond.

M. Eric Mauron, au nom de l'Entente, demande au Conseil général d'accepter le procès-verbal tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale d'Autafond du 2 novembre 2016 est accepté à l'unanimité par 33 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

DATES DES PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL GENERAL

Le Président informe que les dates retenues pour les prochaines séances du Conseil général sont : le 10 mai 2016, le 20 septembre 2016 (en réserve) et le 6 décembre 2016.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL

Comme annoncé dans le procès-verbal du 1^{er} décembre 2015, le Préfet demandait une révision du règlement du Conseil général suite à la fusion. Après examen, le Bureau estime que cette révision n'est pas nécessaire étant donné que la convention de fusion prévoit à son article 9 « pour la législature 2016-2021, le Conseil général est formé de 33 membres... ». Une adaptation n'est dès lors pas nécessaire.

CONVOCATIONS ET INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

M. le Président invite les membres du Conseil général à compléter le formulaire en circulation, en précisant quel est le mode de convocation choisi (email ou courrier).

PRISE DE CONGE DE M. JEAN-BERNARD SCHENEVEY

M. **Jean-Paul Meyer** prend la parole :

« Les conseils communaux des anciennes communes d'Autafond et de Belfaux ayant déjà remercié leur ancien syndic respectif, il appartient aujourd'hui au Conseil général de Belfaux, en tant que porte-parole de la population belfagienne puisque nous n'avons plus d'assemblée communale, de marquer sa gratitude à son ancien syndic.

Jean-Bernard Schenevey a été élu conseiller communal en cours de législature, en automne 1999. Cela fait donc 17 ans, 17 ans au service de notre commune. D'abord comme conseiller communal et pendant 5 ans comme syndic.

Je ne veux pas revenir dans le détail sur toutes ses activités au sein de l'exécutif communal car cela a certainement déjà été fait dans le cercle plus fermé du Conseil communal. Je souhaite par contre relever certains points pour lesquels il s'est particulièrement engagé et qui sont aussi, je pense, le reflet de son caractère.

*Tout d'abord, Jean-Bernard est **un homme d'action**. Les grandes théories et philosophies ne l'intéressent pas si elles n'aboutissent pas sur quelque chose de concret. C'est ainsi qu'il ne s'inscrit pas dans un mouvement écologiste mais s'engage à fond pour faire aboutir des solutions favorables à l'environnement. Il s'est occupé du chauffage à distance de la commune, de la réalisation des panneaux photovoltaïques, de chercher des solutions pour le biogaz, les éoliennes et le label de « cité de l'énergie » pour Belfaux.*

*Ensuite c'est **un visionnaire**. Il a la vue d'ensemble sur les activités et les besoins de la commune, fait le tri entre ce qui est nécessaire, indispensable ou au contraire peut attendre et même rester dans les tiroirs. Cette vision globale des activités communales, indépendante des mots d'ordre politique, est une qualité très précieuse pour un syndic puisque c'est souvent sur lui que revient la charge de garder un fil rouge dans la conduite du ménage communal. Son esprit visionnaire s'est exercé à plusieurs reprises dans le cadre du plan d'aménagement local, dans la modernisation de la manière de travailler du Conseil communal, dans la protection effective de l'environnement, dans la mise sur pied du concept spatial de la zone d'intérêt général « école ».*

*Comme 3ème point de son caractère que j'aimerais relever, c'est **son courage politique**. Il n'a jamais cherché à se cacher lors des décisions controversées, à laisser à d'autres le soin de prendre les coups. Au contraire il s'est chaque fois mis en avant, au front, ne rechignant pas à s'exposer. Ce courage lui a certainement valu une déconvenue lors des dernières élections mais je suis persuadé qu'il ne regrette pas d'avoir assumé ses positions.*

Au nom du Conseil général et à travers lui au nom de la population de Belfaux, nous te disons un grand merci pour ton engagement vis à vis de la collectivité communale et avons le plaisir de te remettre ce petit cadeau. »

Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal pour informer les membres du Conseil général sur différents objets.

FELICITATIONS ET REMERCIEMENTS

Mme **Rose-Marie Probst**, syndique, félicite M. Jean-Paul Meyer pour son élection et M. Dominique Schaller pour son engagement en leur remettant un présent.

INITIATIVE COMMUNALE « LA CONSTRUCTION DU BATIMENT SCOLAIRE : UNE UR- GENCE POUR NOS ENFANTS »

Mme **Rose-Marie Probst** relève que les citoyens de Belfaux ont soutenu cette initiative par 580 voix contre 562. Les résultats sont publiés au pilier public et sur le site internet de la commune.

Le Conseil communal a pris acte de ce résultat et, en collaboration avec la COBA, tout sera mis en œuvre pour respecter les délais prescrits et réaliser ce projet.

PRESENTATION DES COMMISSIONS

Mme **Rose-Marie Probst** présente, au beamer, les différentes commissions dont les membres ont été nommés par le Conseil communal pour la législature 2016/2021.

MISS SUISSE

Une réception a été organisée le 15 janvier 2016. Mme **Rose-Marie Probst** remercie les enfants des écoles, ceux de la colonie, le chœur d'enfants Chanteclair, le chœur mixte St-Etienne, la fanfare La Lyre et ses tambours, la Guggenmusik les Tricounis ainsi que toutes les personnes qui ont participé à cette soirée. A relever qu'un montant de CHF 1'522.- a été versé à la fondation Corelina dont Mme Lauriane Sallin est l'ambassadrice.

MADAME CHRISTINE RENAUD, 25 ANS DE SERVICE

Mme Christine Renaud a travaillé durant 25 ans au service de la commune de Belfaux. Le Conseil communal lui prépare une petite manifestation pour marquer ce passage important et pour la remercier. Mme Rose-Marie Probst remercie Mme Christine Renaud pour son travail accompli et lui souhaite une bonne retraite et une bonne santé.

VALTRALOC

M. **Gabriel Litzistorf** informe le Conseil général que le projet Valtraloc est actuellement à l'enquête publique.

SILO A SEL

M. **Gabriel Litzistorf** informe le Conseil général qu'un silo à sel a été installé sur le parc de l'arsenal cantonal. Cette acquisition permet une économie annuelle de CHF 3'000.- étant donné que le sel est acheté en grande quantité.

RIAU DU CHANO

M. **Gabriel Litzistorf** informe le Conseil général que les travaux de déplacement du Riau du Châno ont été entrepris sur la parcelle 475.

PAUSE DE PANNEAU

M. **Gabriel Litzistorf** informe le Conseil général que les panneaux aux entrées des villages d'Autafond et de Cutterwil seront remplacés par des panneaux qui mentionneront la nouvelle commune de Belfaux.

GROUPE DE TRAVAIL « POUR LA RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE »

M. **Marc Lüthi** informe le Conseil général que le groupe de travail dit « pour la rénovation de salle communale » a accompli durant plusieurs séances un grand travail de récoltes de données et d'analyses de besoins des utilisateurs de cette salle.

Ce groupe a travaillé, sous la houlette de Mme Rose-Marie Probst et il était composé de Mme Josiane Berset, de M. Alain Bise, M. Jean-Paul Meyer et M. Giovanni Vona. Un rapport conséquent a été établi à l'attention du Conseil communal et il servira comme base de travail pour la suite.

Le Conseil communal remercie chaleureusement le groupe de travail pour le travail fourni et ce dernier sera certainement amené à donner son opinion dans le futur.

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

M. **François Vallat** informe le Conseil général que le dossier du PAL doit être déposé en deuxième examen préalable auprès du canton (SECA), ceci avant le mois de juillet. Dès lors, le nouveau PAL sera mis à l'enquête publique en 2017.

DIGUE DE LA SONNAZ

M. **Christian Maître** annonce la rupture d'une digue de la Sonnaz qui doit être réparée rapidement bien que le montant n'ait pas été budgétisé. Ceci a été constaté après l'établissement du budget.

3. Indemnités des conseillers généraux et des membres des commissions (message no 30)

Le bureau du Conseil général a transmis le message no 30 aux membres du Conseil général. M. le Président n'a pas de complément à apporter. Il précise que le Bureau n'a pas voulu que les membres des commissions communales soient traités différemment suivant qu'elles relèvent du Conseil général ou du Conseil communal. C'est pour cette raison qu'il propose que toutes les commissions communales soient indemnisées selon les directives du Conseil communal.

M. le Président ouvre la discussion générale d'entrée en matière.

Mme **Muriel Besson Gummy**

« J'approuve totalement le souci d'aligner les indemnités versées aux conseillers généraux pour toutes les commissions de la commune. Le budget 2016 étant en passe d'être adopté ce soir, je proposerais donc pour le budget 2017 d'aligner également les indemnités versées aux conseillers généraux pour les séances du Conseil général sur celles versées pour la participation aux séances de commission. Il s'agirait donc d'indemnités versées à l'heure et plus par séance »

M. le Président précise que les indemnités sont fixées pour la législature 2016-2021.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet la proposition de maintenir les indemnités actuelles pour les séances du Conseil général et du Bureau et de continuer de s'aligner sur les montants fixés par le Conseil communal pour les commissions, conformément au message no 31.

La proposition est acceptée à l'unanimité, par 33 voix.

4. Nomination des membres de la commission des naturalisations

M. le Président informe que la commission des naturalisations doit être nommée par le Conseil général et être composé de 5 à 11 membres.

Tout d'abord, le Conseil général doit décider du nombre de membres. Le bureau estime que celui-ci devrait rester le plus bas possible afin que les candidats soient à l'aise durant l'entrevue.

Le bureau recommande ainsi 2 membres du PDC, 2 membres du PS, 1 membre d'Arc-en-Ciel et 1 membre d'Autafond, soit 6 membres au total.

M. le Président ouvre la discussion générale d'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion générale et soumet le vote de la nomination de 6 membres de la commission des naturalisations.

Le Conseil général approuve à l'unanimité que la commission des naturalisations soit composée de 6 membres.

M. le Président ouvre la discussion concernant les noms des membres de la commission.

M. Roger Descloux, pour le groupe PDC-Futuro, présente M. Christophe Thode et M. Frédéric Oberson.

Mme Andréa Wassmer, pour le groupe PS-Ouverture, présente M. Emile Minder et Mme Anne-Marie Schmid Kilic.

M. Didier Pauchard, pour le groupe Arc-en-Ciel, présente M. François Gendre.

M. Gilbert Bapst, pour l'Entente Villageoise d'Autafond, présente M. Nicolas Bapst.

L'élection est tacite étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges.

Sont élus à la commission des naturalisations : M. Nicolas Bapst, M. François Gendre, M. Emile Minder, M. Frédéric Oberson, Mme Anne-Marie Schmid Kilic, M. Christophe Thode.

5. Agglomération fribourgeoise : élection des quatre représentants de la commune pour la législature 2016/2021 et d'un remplaçant

M. le Président donne les informations suivantes :

Pour rappel, le conseil de l'Agglo est l'organe législatif et se compose actuellement de 53 membres dont 4 représentants de la commune de Belfaux. Parmi ces 4 représentants, au moins 2 doivent être membres du Conseil communal.

Le comité d'Agglo est l'organe exécutif et est composé de 12 membres, soit 1 par commune, sauf Fribourg qui a droit à 3 représentants. Etant donné que les membres du comité sont élus parmi les membres du conseil, il est dès lors nécessaire d'élire un remplaçant au conseil afin de compenser la personne qui sera élue au comité.

Par conséquent, le Conseil général va élire, dans un 1^{er} temps, les 4 membres du Conseil d'Agglo et dans un 2^{ème} temps le remplaçant au conseil de l'Agglo de la personne qui sera nommée au comité.

Mme **Rose-Marie Probst** prend la parole :

« L'appartenance de notre commune à l'Agglo implique des délégations dans les différents groupes de travail. Après avoir délibéré longuement autour de la table, le Conseil communal opte pour le choix que ces délégations soient composées de membres du Conseil communal uniquement. Nous proposons que soit reconduit dans leur groupe de travail respectif, Bureau de l'Agglo, la Carme, et la Came :

M. Christian Maître, M. Gabriel Litzistorf et M. Marc Lüthi.

En tant que nouveau membre et en remplacement de M. Jean-Bernard Schenevey, nous proposons Mme Rose-Marie Probst.

En tant que membre suppléant, nous proposons M. François Gendre. »

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Etant donné que ce n'est pas le cas, l'élection est tacite.

Sont élus en tant que représentants de la commune à l'Agglomération fribourgeoise, pour la législature 2016/2021, M. Gabriel Litzistorf, M. Marc Lüthi, M. Christian Maître, Mme Rose-Marie Probst.

Concernant le membre suppléant, M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Etant donné que ce n'est pas le cas, M François Gendre est élu tacitement.

6. Proposition au Conseil d'Agglomération d'un candidat pour l'élection des membres du Comité d'Agglomération

Au nom du Conseil communal, M. **Marc Lüthi** propose la candidature de Mme Rose-Marie Probst, syndique, au Conseil de l'Agglomération.

Etant donné qu'il n'y pas d'autre candidat, Mme Rose-Marie Probst est élue tacitement.

7. Délégation de compétence au Conseil communal pour les opérations immobilières de peu d'importance (message 31)

Le Conseil communal ne désire pas s'exprimer sur ce point.

M. le Président ouvre la discussion générale concernant la délégation de compétence au Conseil communal pour les opérations immobilières de peu d'importance.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**.

« Le groupe Arc-en-Ciel est d'accord de reconduire la délégation de compétence comme le demande le Conseil communal. Cependant nous posons comme condition que le Conseil communal renseigne après coup le Conseil général des transactions effectuées en vertu de cette délégation de compétence.

Cette délégation de compétence sert à simplifier le travail du Conseil communal et à ne pas attendre une séance du Conseil général pour traiter des cas bagatelles. Par contre cela ne doit pas servir à cacher des informations au Conseil général. Sinon, le Conseil général devrait refuser la délégation de compétence pour être informé puisque c'est de sa compétence de décider des opérations immobilières. Pour éviter cette situation extrême et stupide, nous vous proposons de maintenir la délégation de compétence telle que formulée dans le message no 31 mais de l'assortir d'une condition d'information qui aurait la teneur suivante :

« Le Conseil communal renseignera le Conseil général sur les transactions effectuées en vertu de cette délégation de compétence. L'information s'effectuera lors de la séance du Conseil général suivant la date de la transaction ».

M. le Président donne la parole à M. **Frédéric Brülhart**.

« La délégation de compétence est considérée comme un outil de travail pour le Conseil communal.

Partant de ce fait, et considérant l'augmentation des marchés de l'immobilier, il serait judicieux d'augmenter ce montant de CHF 20'000 afin de permettre au Conseil communal de bénéficier d'une certaine marge de manœuvre à l'avenir.

Par conséquent, le groupe PDC-Belfaux Futuro vous recommande d'accepter sa proposition d'augmenter à CHF 50'000 le montant de la délégation de compétence au Conseil communal. »

M. le Président ouvre la discussion générale.

Le Conseil communal demande une interruption de séance.

Après délibération, le Conseil communal se rallie à ces deux propositions.

Concernant la proposition du groupe Arc-en-Ciel, M. Roger Descloux relève que l'information a toujours été donnée par le Conseil communal d'une part à la commission financière et d'autre part au Conseil général.

Mme Solange Berset estime qu'il va de soi que l'information doit être communiquée au Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet la délégation de compétence au vote, incluant les deux propositions acceptées par le Conseil communal.

Celle-ci est acceptée par 18 oui, 6 non et 9 abstentions.

8. Décompte final des 2 crédits accordés pour « l'étude d'un projet de bâtiment pour les écoles et les autres services communaux », votés en 2005 et 2009 (message 18)

Le Conseil communal ne désire pas s'exprimer sur ce point. Cependant, il répondra aux éventuelles questions.

M. le Président donne la parole à la commission financière pour son rapport.

« La commission financière a pris connaissance du décompte final des 2 crédits votés en 2005 (compte 294.503.3) et en 2009 (compte 294.503.6).

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte afin de clore ce chapitre. »

M. le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet le décompte final des 2 crédits accordés pour « l'étude d'un projet de bâtiment pour les écoles et les autres services communaux ».

Le décompte final est accepté à l'unanimité par 33 voix.

9. Budget 2016

9.1 Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2016

M. le Président donne la parole à M. **François Gendre** pour la présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2016.

« Le budget de fonctionnement que le Conseil communal propose au Conseil général boucle avec un résultat négatif de CHF 193'279.-, pour un total de charges de CHF 12'121'674.- et

des produits de CHF 11'928'395.-. Ce budget ne tient pas compte du montant alloué pour l'aide à la fusion de CHF 559'000.-. Celui-ci sera perçu en 2017, soit une année après l'entrée en vigueur de la fusion.

Finances et impôts (revenus)

Pour l'évolution de l'impôt, le Conseil communal a suivi les prévisions que le canton lui a fournies et a tenu compte de la fusion ainsi que de l'arrivée de nouveaux citoyens. Pour l'année 2016, les charges augmenteront de 5.7% et les revenus de 5.67% par rapport au budget 2015. Durant l'année 2015, la population a augmenté de 4.89% et les revenus de 2.5%.

Charges liées

Les charges liées ont progressé d'environ 3.8% et représentent une part toujours aussi importante des charges totales, soit environ 53.27 %.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement découle du calcul suivant :

Amortissement 2016 CHF 497'849.- moins CHF 193'279.- (déficit résultat budget 2016) ce qui correspond à une capacité d'autofinancement en progression de 17.8% par rapport à l'exercice précédent de CHF 304'570.-.

Investissements 2016

Les investissements que le Conseil communal propose au Conseil général s'élèvent à CHF 1'668'500.- pour les dépenses, compte tenu du retrait du point 9. j de l'ordre du jour, et de CHF 519'000.- pour les recettes.

Dette

La dette probable au 31.12.2016 est de CHF 10'450'116.-.

Le Conseil communal vous remercie d'adopter les budgets tels que proposés. »

Chaque chapitre du budget est présenté sous forme de graphique au beamer.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour la commission financière, pour son rapport.

« La commission financière a pris connaissance du budget de fonctionnement et des détails figurant dans les différents chapitres. Le budget est le premier budget de la commune fusionnée. La commission financière a reçu des explications de M. François Gendre lors de sa séance du 17 février 2016. Elle le remercie pour l'important travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.

La commission financière relève que la subvention liée à la fusion n'apparaît pas dans le budget. Renseignements pris, il s'avère que la loi prévoit un versement de ladite subvention une année après la mise en place de la fusion, c'est-à-dire début 2017.

Le Conseil communal a prévu un résultat négatif de CHF 193'279.00 sur le budget de fonctionnement. Ce déficit prévu représente 1.62% des revenus. Les charges liées aux communes et associations de communes (Agglo incluse) ainsi que les charges liées à l'État ont à nouveau augmenté d'environ 3.8% et représentent une part toujours aussi importante des charges totales (actuellement 53.3%).

D'une manière générale, le budget de fonctionnement prévoit une augmentation des charges quasi identique à celle des revenus (6%). La commission financière demande au Conseil communal de bien surveiller l'évolution des charges et des revenus, car l'équilibre financier est de plus en plus difficile à trouver.

Compte tenu du résultat négatif budgété, la commission financière suggère au Conseil communal de se pencher sur le bien-fondé d'accorder une réduction de 2% pour les paiements anticipés d'impôts.

La capacité d'autofinancement – en augmentation de 17.8% par rapport à l'exercice précédent – s'élève à CHF 304'570.00 (après déduction du déficit prévu).

La commission financière demande au Conseil communal de procéder à une analyse rigoureuse de chaque dépense afin d'obtenir aux comptes un résultat équilibré.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter le budget . »

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Didier Pauchard pour le groupe Arc-en-Ciel.

« Le mouvement Arc-en-Ciel tient tout d'abord à féliciter le Conseil communal de s'être mis très rapidement au travail au début de cette législature, avec pour preuve la quantité impressionnante de projets d'investissements présentés.

A notre avis il y a même trop de projets. Nous aurions préféré que le Conseil communal établisse d'abord un plan financier rigoureux, avec un ordre de priorité étudié avec soin. Il faut bien se rendre compte que des dépenses importantes devront être engagées durant cette législature et que des choix seront indispensables.

Une réduction du nombre de projets aurait certainement permis de mieux soigner la présentation de certains messages. Si nous comprenons fort bien que ce début de législature a été très astreignant pour les Conseillers communaux et qu'ils ont eu peu de temps pour préparer la séance de ce soir, il n'en reste pas moins que 2-3 messages présentés manquent d'informations importantes. Nous espérons que des informations complémentaires seront présentées ce soir afin que nous puissions voter en toute connaissance de cause.

Nous demandons qu'à l'avenir les messages contiennent toutes les informations utiles pour pouvoir en discuter avant la séance du Conseil général. »

Mme Solange Berset pour le groupe PS-PCS Ouverture.

« Le groupe socialiste a pris connaissance du budget de fonctionnement 2016, premier de la nouvelle commune fusionnée, et remercie le Conseil communal pour sa transmission.

Ce budget prévoit un déficit de CHF 193'279.-.

En préambule, le groupe socialiste aurait souhaité que le Conseil communal donne une information sur le montant de CHF 559'000.- qui sera versé pour la fusion et que ce montant important figure quelque part dans les documents que nous avons reçus. Il ne doit pas figurer dans le budget puisqu'il sera versé en 2017, mais qu'il soit au moins mentionné dans le texte de préambule du budget, or il n'y a aucune trace de ce montant et le Conseil général n'a reçu aucune information.

Dans le budget 2016, présenté la péréquation financière apporte CHF 66'000.- de plus que l'année dernière, il est prévu CHF 70'000.- de plus pour la taxe immobilière et CHF 50'000.- comme escompte pour les personnes qui payent leurs impôts en 1 fois. C'est ainsi un montant de CHF 186'000.- qui aurait pu ou dû permettre l'établissement d'un budget équilibré. D'autre part, il y a encore un montant de CHF 115'000.- qui figure au poste 210.310.0 (achat de matériel scolaire) alors que la nouvelle loi scolaire, entrée en vigueur, prévoit que c'est le canton qui va prendre à sa charge le matériel scolaire. C'est à nouveau un montant d'environ CHF 100'000.- prévu au budget, mais ce montant ne sera pas utilisé.

Le groupe socialiste relève également que dans l'administration 02, des nouveaux postes sont prévus soit le 02.309.1 Service de sécurité et le 02.309.3 Service conseiller juridique pour un total de CHF 20'000.-, il relève aussi que dans le 02.318.3 travaux exécutés par des tiers et le 02.318.4 honoraires d'avocats il y a un montant de CHF 7.500.-. Cela fait presque CHF 30'000.- pour des mandats divers à l'administration.

Le groupe socialiste souhaite que le détail des interventions prévues sous ces différents postes soit transmis au Conseil général.

Nous sommes bien conscients que ce budget a été préparé l'automne dernier en vue de la fusion et qu'il peut y avoir eu des changements depuis lors, cependant des informations

complémentaires auraient pu être transmises.

Le groupe socialiste constate donc que ce budget est un budget de beau temps, de très beau temps même alors que des investissements importants attendent notre commune. Il est ainsi déjà sûr ce soir que les comptes 2016 seront bien équilibrés et qu'il pourrait y avoir un joli bénéfice.

Le groupe socialiste regrette donc que ce premier budget 2016 de la nouvelle commune ne soit pas équilibré et il demande au Conseil communal d'avoir cet objectif d'équilibre et de rigueur pour les prochains budgets. »

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale.

9.2 Présentation détaillée du budget de fonctionnement 2016

M. **François Gendre** présente le budget de fonctionnement 2016, chapitre par chapitre, sous forme de graphiques, au beamer.

M. le Président ouvre la discussion générale après chaque rubrique comptable.

- 0. Administration
 - 1. Ordre public
 - 2. Enseignement et Formation
 - 3. Culte, culture et loisirs
 - 4. Santé
 - 5. Affaires sociales
 - 6. Transports et communications
 - 7. Protection et aménagement de l'environnement
 - 8. Economie
 - 9. Finances et Impôts

- 0. Administration : intervention de M. **Jean-Pierre Frésard** pour le groupe PS PCS Ouverture (position budgétaire no 02.309.3)

« Nous ne contestons ni ce poste ni son montant tout en espérant que le montant ne sera pas totalement alloué. Mais nous comprenons bien que le Conseil communal a besoin de cet appui. Notre remarque porte sur le choix du ou des mandataires. A notre connaissance, ce genre de mandat est confié à une personne qui est employée à plein temps par l'Etat de Fribourg.

Le groupe PS souhaite que le Conseil général obtienne les informations suivantes : un contrat a-t-il été établi et à quelles conditions ?

Nous demandons au Conseil communal d'attribuer ces mandats plutôt à des bureaux ou petites entreprises de conseils au bénéfice d'une personnalité juridique, et qui ont besoin de travail. La commune soutiendrait ainsi l'économie privée. Les tarifs seraient peut-être un peu plus élevés, mais tout le monde sait que les prix se discutent.

Le groupe PS est également gêné que la même personne soit payée 2 fois par le contribuable. Elle touche à l'Etat un salaire à 6 chiffres et par ailleurs reçoit des mandats de plusieurs communes. »

M. **François Gendre** informe le Conseil général que les honoraires du conseiller juridique engagé ne sont pas aussi élevés que ceux d'une entreprise privée.

M. **Alain Carrupt** relève qu'il s'agit de dumping salarial.

M. **Frédéric Brülhart** précise que le conseiller juridique doit avoir une autorisation de son employeur.

Mme **Rose-Marie Probst** fait remarquer au Conseil général que M. Godel, Conseiller d'Etat, a donné son autorisation à la personne concernée.

M. **Jean-Pierre Frésard**, clarifie que le groupe PS PCS Ouverture ne conteste pas l'engagement d'un conseiller mais conteste l'engagement de cette personne.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur ce point dont le montant n'est pas contesté.

Les autres rubriques budgétaires ne suscitent pas d'interventions de la part des conseillers généraux

9.3 Budget d'investissement

M. le Président rappelle le devoir de récusation des membres si un projet présente un intérêt spécial pour lui-même, son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance. Si un membre estime qu'un ou des collègues doit se récuser, il faut qu'il le signale dès que le point de l'ordre du jour est abordé.

a) Organisation du concours d'architecture en procédure ouverte pour le projet de la construction du bâtiment « de la Petite Enfance » (message 19) Vote du crédit et de l'emprunt y relatif

Le Conseil communal ne désire pas s'exprimer sur ce point. Cependant, il répondra aux éventuelles questions.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour la présentation du rapport de la commission financière.

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 240'000.00 s'élève à CHF 12'000.00 pour la première année (soit 3% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

Par conséquent, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 240'000.00 pour l'organisation du concours d'architecture en procédure ouverte pour le projet de la construction du bâtiment dit « de la petite enfance ».

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 240'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif. »

M. le Président ouvre la discussion générale.

Mme **Andréa Wassmer**

« Je vous remercie pour les informations données dans le message.

J'ai quelques questions concernant le coût prévu pour la construction du bâtiment dit "de la petite enfance".

Dans le message il est mentionné : qu'en date du 21 avril 2015 le Conseil communal a approuvé la procédure du concours et qu'il estime le crédit de CHF 250'000.- pour l'organisation du concours pour un bâtiment de 8 millions.

Nous votons aujourd'hui le crédit de CHF 240'000.- pour un bâtiment estimé à 6'500'000.- (d'après le budget du bureau d'architecte ITIS).

Mes questions sont les suivantes :

Quel montant le Conseil communal prévoit-il investir pour la construction du bâtiment de la petite enfance? Environ 8 millions ou 6,5 millions.

Sur quelle base le Conseil communal s'est-il appuyé pour prévoir ce montant? »

M. **Marc Lüthi** précise que le montant est bien de 8 millions et non de 6,5 millions.

M. **Didier Pauchard** pour le Mouvement Arc-en-Ciel

« Le Mouvement Arc-en-Ciel a pris acte du résultat de la votation de dimanche dernier concernant la construction urgente d'un bâtiment scolaire.

Le Mouvement Arc-en-Ciel n'est pas convaincu qu'un concours d'architecture représente la meilleure solution pour réaliser ce bâtiment. Nous nous basons sur un rapport très complet de la Cour des comptes du canton de Vaud de 2015 qui a analysé 17 projets de constructions scolaires publics récents et un collège privé, dans le but de donner des pistes permettant d'améliorer à l'avenir la dépense publique dans ce domaine. De grands écarts de coûts entre les projets ont été mis en exergue. Les constructions menées sur la base d'un concours d'architecture – procédure avant tout destinée aux projets complexes – sont par nature plus onéreuses (en moyenne 1.4 fois pour les projets de l'audit) que celles de conception plus simple, réalisées sans concours. En conclusion la Cour des comptes appelle à un meilleur respect du principe d'économicité. Elle souligne qu'un soin tout particulier devrait être accordé, durant la phase initiale de définition du projet, à l'étude des options de constructions et de procédure. En outre, lorsque les constructions nécessitent le recours à la procédure du concours, elle recommande que la commune s'assure de disposer et de conserver la maîtrise du projet, notamment par l'introduction, dans le programme, d'un plafond du coût total à faire respecter.

Des exemples concrets de projets confiés à des entreprises générales démontrent aussi qu'un projet de qualité peut être réalisé mais avec des coûts moindres et sans risque pour la commune.

La situation financière de la commune de Belfaux, par rapport à celle des communes environnantes, n'étant guère brillante et étant encore appelée à se détériorer fortement, il est de notre devoir de réduire autant que faire se peut les dépenses. Pour cette raison la majorité du groupe Arc-en-Ciel s'opposera à ce crédit. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 240'000.- et l'emprunt y relatif.

Le projet est accepté par 30 oui et 3 non.

b) Création et aménagement d'une cour de récréation / place de jeux et construction d'un préau (message 20)

Vote du crédit et de l'emprunt y relatif

M. le Président donne la parole à Mme **Rose-Marie Probst** présente en images la situation actuelle de la cour de l'école.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour la présentation du rapport de la commission financière.

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 100'000.00 s'élève à CHF 5'000.00 pour la première année (soit 3% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 100'000.00 pour la création et l'aménagement d'une cour de récréation, d'une place de jeux et la construction d'un préau.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 100'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif. »

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Roland Schmutz pour le groupe Arc-en-Ciel

« Le groupe Arc-en-Ciel reconnaît les besoins en matière de place de récréation pour les enfants de l'école maternelle et l'école enfantine.

Cependant, il propose que ces travaux soient exécutés selon un concept général qui sera mis au point dans le cadre du concours d'architecture dont le crédit vient d'être voté. Nous aurions ainsi une solution intégrée à l'ensemble des alentours de l'école et de la halle de sports.

De plus, nous vous rappelons que le « concept spatial de la zone d'intérêt général école », approuvé par tous, prévoit la localisation et le réaménagement des espaces récréatifs à l'ouest, soit exactement à l'opposé du projet soumis ce soir !

Plutôt que d'agir au coup par coup, juste avant la réalisation d'un projet important comme le nouveau bâtiment scolaire, faisons les choses dans le bon ordre, en ayant une vue générale sur notre complexe scolaire.

Pour cette raison, nous vous proposons de reporter cet investissement le temps du concours afin de voir la compatibilité de l'emplacement prévu avec le projet gagnant. »

M. **Christophe Thode** insiste sur l'importance de l'aménagement d'une cour de récréation pour les enfants, sans attendre la construction de la nouvelle école, en soulignant le fait que l'aménagement de cette nouvelle place de jeux ne sera pas touché par la construction de la nouvelle école. La présentation de Mme Rose-Marie Probst démontre bien l'importance d'un nouvel aménagement qui permettra aux enfants de s'ébattre. Il propose dès lors que le Conseil général suive la proposition du Conseil communal.

Mme Christiane Bapst, M. Roger Descloux ainsi que M. Jean-Pierre Frésard soutiennent également cet aménagement, d'autant plus que celui-ci se fera du côté de l'ancien bâtiment.

Mme **Rose-Marie Probst** précise que le concours traitera le côté de la nouvelle construction.

M. le Président clôt la discussion et soumet au vote la demande de crédit de CHF 100'000.00 et l'emprunt y relatif.

Le projet est accepté par 29 oui et 4 non.

c) Nouvelle école de Belfaux : étanchéité et isolation du toit (message 21)

Vote du crédit et de l'emprunt y relatif

M. **Christophe Zbinden** se récusé et sort de la salle étant donné qu'il a adressé une offre pour ces travaux d'entretien.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour la présentation du rapport de la commission financière.

« Une dépense d'investissement totale de CHF 180'000.00 est prévue pour la rénovation de l'étanchéité et de l'isolation du toit de la nouvelle école de Belfaux. Après déduction de la subvention accordée par la Confédération et le canton (CHF 24'000.00), le solde à charge de la Commune de Belfaux s'établit à CHF 156'000.00.

La charge financière annuelle liée au montant de CHF 156'000.00 s'élève à CHF 7'800.00 pour la première année (soit 3% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 180'000.00 pour la rénovation de l'étanchéité et de l'isolation du toit de la nouvelle école de Belfaux.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 180'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif. »

M. le Président ouvre la discussion générale.

Mme **Andréa Wassmer**

*« Par ce message vous nous informez que les travaux prévus sont **encore** subventionnés par la Confédération et le Canton.*

Pouvez-vous nous dire jusqu'à quand, quelle est, en effet, l'échéance pour l'obtention des subventions? »

M. Marc Lüthi lui répond qu'à sa connaissance il n'y a pas de délai pour l'obtention de ces subventions.

M. le Président clôt la discussion et soumet au vote la demande de crédit de CHF 180'000.00 et l'emprunt y relatif.

Le projet est accepté par 31 oui et une abstention.

d) Crédit complémentaire Valtraloc, Le Mouton – Carrefour d'Autafond / Assainissement des eaux de surface (message 22)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à donner sur ce point.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour la présentation du rapport de la commission financière.

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 100'000.00 s'élève à CHF 6'000.00 pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit complémentaire Valtraloc de CHF 100'000.00 pour les travaux à exécuter entre l'Auberge du Mouton et le Carrefour d'Autafond.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 100'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif. »

M. le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote la demande de crédit complémentaire de CHF 100'000.- et l'emprunt y relatif.

Celle-ci est acceptée par 32 oui et 1 abstention.

e) Remplacement de la lame à neige du tracteur Lindner (message 23)

Vote du crédit et de l'emprunt y relatif

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à donner sur ce point.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour la présentation du rapport de la commission financière.

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 18'500.00 s'élève à CHF 3'145.00 pour la première année (soit 15% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 18'500.00 pour le remplacement de la lame à neige du tracteur Lindner.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 18'500.00 ainsi que l'emprunt y relatif.

Toutefois, la commission financière propose que cette dépense soit introduite dans les charges de fonctionnement de l'exercice. D'une manière générale, elle souhaite que des dépenses de ce genre soient assumées par les charges de fonctionnement. »

M. le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 18'500.- et l'emprunt y relatif.

Celle-ci est acceptée par 32 oui et 1 abstention.

f) Chemins AF – Réfection des chemins agricoles de la commune de Belfaux, selon expertise fédérale du 20 janvier 2015 (message 24)

Vote du crédit et de l'emprunt y relatif

M. **Gabriel Litzistorf** précise que la réfection des chemins agricoles concerne également la zone de Cutterwil qui n'a malheureusement pas été notée sur la carte.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour la présentation du rapport de la commission financière.

« Une dépense d'investissement totale de CHF 580'000.00 est prévue pour l'ensemble des travaux de réfection des chemins AF. Après déduction des subventions octroyées par les services de l'Etat et de l'office fédéral (CHF 235'000.00), le solde à charge de la commune de Belfaux s'établit à CHF 345'000.00.

La charge financière annuelle liée au montant de CHF 345'000.00 s'élève à CHF 20'700.00 pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 580'000.00 pour l'ensemble des travaux de réfection des chemins AF.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 580'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif. »

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Georges Baechler

« Un plan de situation concernant ces chemins nous a été annexé avec le message du Conseil communal.

Pour les membres du Conseil général, il aurait été plus judicieux d'obtenir un document présentant les montants par secteur, avec mention des chemins à réfectionner prioritairement.

Actuellement, aucune priorité n'est fixée et le montant global atteint une somme relativement importante.

En tant que membres du Conseil général, nous aurions souhaité obtenir des informations plus détaillées.

Je me permets de rappeler quelques points prioritaires pour notre commune, à traiter à court terme :

- *Construction du nouveau bâtiment scolaire*
- *Construction du collecteur des eaux usées Rte de la Rosière. Un montant de CHF 60'000.- a été articulé ; cela ne suffira pas puisque la source d'eau potable de la société de Laiterie n'a pas été abandonnée, contrairement à ce qui a été annoncé dans l'objet no 28 de l'ordre du jour.*

En tant qu'agriculteur, je travaille les terres aux 4 coins de la commune et je constate que ces travaux très coûteux (plus d'un demi-million), et non urgents, nécessiteraient une étude plus approfondie. »

Pour Mme **Andréa Felder**, la réfection des chemins agricoles prêterait le tourisme pedestre.

Mme **Solange Berset** demande de réfléchir à la nécessité d'entreprendre ces travaux et de prendre garde aux finances communales. De plus, la réfection de la route d'Autafond n'était pas prévue dans les investissements nécessaires de l'ancienne commune d'Autafond lors de la fusion.

M. **Gilbert Bapst** insiste sur la nécessité et l'urgence d'entreprendre la réfection de la route qui va vers Autafond.

M. **Dominique Corpataux** relève que plus on attend et plus le sous-sol de la route se dégrade. De plus, la commune doit profiter des subventions qui lui sont offertes.

Mme **Rose-Marie Probst** informe que la demande doit être faite de manière globale. Ensuite, le travail peut être réparti. En ce qui concerne la route d'Autafond il s'agit du tronçon situé sur l'ancienne commune de Belfaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 580'000.- et l'emprunt y relatif.

Celle-ci est acceptée par 22 voix et 11 abstentions

g) Le Mouton – giratoire de la forge / Adduction d'eau défense incendie (message 25)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif

M. **Gabriel Litzistorf** informe que la demande de subvention pourra être faite auprès de l'ECAB dès le début des travaux et qu'elle correspondra à environ 25% du montant total.

M. Frédéric Brülhart se récusé et sort de la salle.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour la présentation du rapport de la commission financière.

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 65'000.00 s'élève à CHF 3'900.00 pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la commune de Belfaux.

Du fait de la nature des travaux (amélioration de la défense incendie grâce à la pose d'une borne hydrante), la commission financière incite le Conseil communal à faire une demande de subvention auprès de l'ECAB.

La commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 65'000.00 pour l'adduction d'eau du tronçon Le Mouton – Giratoire de la Forge.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 65'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif. »

M. le Président ouvre la discussion générale.

Mme Solange Berset demande si les personnes présentes bénéficiant de l'eau de la laiterie doivent se récuser. M. le Président lui répond que ce n'est pas nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 65'000.- et l'emprunt y relatif.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité, par 32 voix.

**h) Alimentation d'eau, Rte de Corminboeuf 13–21, projet « Les Epinettes » (message 26)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif**

Concernant ce point, M. **Frédéric Brülhart** se récuse à nouveau.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour le rapport de la commission financière.

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 50'000.00 s'élève à CHF 3'000.00 pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 50'000.00 pour l'alimentation en eau de la Route de Corminboeuf 13-21. Elle rend également attentif le Conseil communal qu'en temps voulu, l'administration communale devra, d'une part, demander la subvention de l'ECAB pour l'installation de défense incendie et, d'autre part, procéder à l'encaissement des taxes de raccordement des eaux usées selon le règlement communal.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 50'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif. »

M. le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 50'000.- et l'emprunt y relatif.

Le crédit de CHF 50'000.- et l'emprunt y relatif concernant l'alimentation d'eau, Rte de Corminboeuf est accepté à l'unanimité, par 32 voix.

i) Mise en séparatif des canalisations du quartier En-Verdau (message 27)

Vote du crédit et de l'emprunt y relatif

M. **Alain Bise** et M. **Emmanuel Ducotterd** se récusent étant donné qu'ils sont propriétaires bordiers. A relever que pour le Bureau, la question reste ouverte sur la nécessité de cette récusation.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour le rapport de la commission financière.

« Une dépense d'investissement totale de CHF 260'000.00 est prévue pour la mise en séparatif des canalisations du quartier En-Verdau. Après déduction de la participation des particuliers pour leur raccordement privé (CHF 60'000.00) le solde à charge de la commune de Belfaux s'établit à CHF 200'000.00.

La charge financière annuelle liée au montant de CHF 200'000.00 s'élève à CHF 12'000.00 pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 260'000.00 pour la mise en séparatif des canalisations du quartier En-Verdau.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 260'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif. »

M. le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 260'000.- et l'emprunt y relatif.

Le crédit de CHF 260'000.- et l'emprunt y relatif concernant la mise en séparatif des canalisations du quartier En-Verdau est accepté à l'unanimité, par 31 voix.

j) Création du collecteur des eaux usées de la Rosière (message 28)

Vote du crédit et de l'emprunt y relatif

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

k) Réaménagements extérieurs de la halle de gym et création d'une porte pour accéder directement à la halle (message 29)

Vote du crédit et de l'emprunt y relatif

M. le Président donne la parole à Mme **Rose-Marie Probst** qui présente en images des réaménagements extérieurs de la halle de sports et la création d'une porte pour accéder directement à la halle.

M. le président remercie Mme Rose-Marie Probst pour sa présentation et donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour le rapport de la commission financière.

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 75'000.00 s'élève à CHF 3'750.00 pour la première année (soit 3% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 75'000.00 pour le projet des réaménagements extérieurs de la halle de sports et la création d'une porte pour accéder directement à la halle.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 75'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif. »

Mme **Rose-Marie Probst** précise qu'il s'agit de voter le crédit de CHF 75'000.00, une erreur de frappe s'étant produite dans le message joint à l'ordre du jour. Mme Probst informe le Conseil général qu'une grande partie du travail sera réalisée par les employés communaux.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Mme **Véronique Rebetez** demande de respecter les normes du BPA et de veiller à la sécurité des enfants.

M. le Président donne la parole à M. **Roland Schmutz** pour le groupe Arc-en-Ciel

« Par son message no 29, le Conseil communal nous demande un crédit de CHF 75'000.- pour améliorer notamment les extérieurs de la halle de sports et résoudre des problèmes de rangement de matériel.

Le groupe Arc-en-Ciel ne conteste pas directement l'utilité de ces travaux mais estime que le moment est malvenu, pour plusieurs raisons :

La commune devrait acquérir sous peu l'arsenal cantonal et d'après le rapport de la COBA, l'édilité et le service du feu devraient être déplacés dans ce bâtiment de l'arsenal. Avec ce transfert il y aura des surfaces disponibles dans le bâtiment de la halle dont il faudra trouver une nouvelle affectation. Avant de construire 2 appendices au bâtiment de la halle, il est préférable de planifier l'affectation des locaux de l'arsenal et des locaux libérés dans cette halle. Je vous rappelle la proposition de M. Jean-Paul Meyer du 23 septembre 2013 allant dans ce sens, à laquelle le Conseil communal n'a toujours pas répondu.

L'implantation du bâtiment de la petite enfance, avec ses accès et ses alentours auront une incidence directe dans le secteur prévu d'être aménagé par l'investissement proposé aujourd'hui.

Les 2 crédits déjà votés et encore en suspens pour l'installation de gradins dans le talus entre l'école et la halle de sports concernent le même périmètre.

L'excellent « concept spatial de la zone d'intérêt général école » prévoit le réaménagement d'un espace d'accueil central dans ce secteur afin d'améliorer le confort et l'orientation des visiteurs ainsi que de créer un espace de rencontre et une carte de visite pour la commune.

Partons sur la base d'un projet général avant de mandater les entreprises de construction et n'allons pas à l'encontre du concept approuvé pour ce secteur.

Même si le rangement actuel des éléments du podium et de bancs n'est pas idéal, cette situation dure depuis des lustres et ce n'est pas maintenant que la commune va acquérir l'arsenal et qu'elle étudie un bâtiment ayant des incidences dans ce secteur qu'il faut précipiter une solution boiteuse.

Pour cette raison nous vous proposons de reporter cet investissement. »

M. **Christophe Thode** relève que la solution proposée est pratique et utile.

M. **Giles Seiler** demande des précisions quant à l'achat de l'arsenal. Mme Rose-Marie Probst lui répond qu'il n'y a pas de délai précis quant à l'acquisition de celui-ci. Actuellement, du matériel appartenant au Musée d'Art et d'histoire est stocké dans le sous-sol de l'arsenal et doit être déménagé. Concernant l'utilisation de l'arsenal pour le futur, le Conseil communal va créer une commission de travail pour analyser ces objectifs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 75'000.- et l'emprunt y relatif pour les réaménagements extérieurs de la halle de sports et création d'une porte pour accéder directement à la halle.

Le crédit de CHF 75'000.- et l'emprunt y relatif est accepté par 28 voix, 4 non et une abstention.

9.2 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissement 2016

M. le Président soumet au vote final les budgets de fonctionnement et d'investissement 2016.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2016 sont acceptés à l'unanimité par 33 voix.

10. Plan financier de la période 2016 – 2021

Ce point est reporté.

11. Propositions

M. le Président remercie Mme Christan d'avoir pris l'initiative de présenter chaque proposition et question sur une feuille séparée. Dès que la proposition ou la question aura été traitée par le Conseil communal, elle sera considérée comme liquidée et le secrétariat ne reproduira plus l'ensemble des propositions et des questions à chaque séance du Conseil général comme jusqu'à présent. Par contre, il y aura une liste des propositions et une liste des questions avec des indications minimales (date du dépôt, auteur, thème résumé, date de la réponse).

M. le Président donne la parole à Mme **Christiane Bapst** :

Sécurité aux abords des bâtiments de la Migros

« Le vendredi 5 février 2016, en sortant du magasin précité, à l'angle de la Pharmacie (angle mort) accompagnée de mon petit-fils, nous avons failli être percutés par un véhicule qui s'était engagé sur la zone piétonne pour se parquer contre la façade du bâtiment ne laissant plus de passage pour les piétons. »

Mme Christiane Bapst propose que le Conseil communal sécurise les abords de la Migros, soit la zone piétonne.

M. le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la proposition de Mme Bapst.

Le Conseil général décide de transmettre cette proposition au Conseil communal par 16 voix, 14 non et 3 abstentions

M. le Président donne la parole à M. **Christophe Thode**

Amélioration du chemin piétonnier d'accès à la nouvelle Gare TPF

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro tient d'abord à remercier les TPF et le Conseil Communal pour la construction de la nouvelle gare TPF.

Belfaux a la chance d'être la première commune à être équipée d'une nouvelle gare TPF.

Elle améliore grandement la sécurité. Elle évite à nos enfants de devoir traverser les voies de chemin de fer pour prendre leur train. Elle sera de plus un atout non négligeable pour le développement futur de notre commune.

Le groupe PDC-Belfaux Futuro note cependant que l'accès piétonnier passant entre le site de la « Boxal » et la Migros n'est ni goudronné, ni dallé. Dès lors, et suite à de fortes pluies, des flaques d'eau se forment sur le chemin ce qui rend son utilisation difficile, salissante et incom-

patible avec des chaussures de ville. De plus ce chemin est difficilement praticable pour des personnes à mobilité réduite.

Du gravier gras a déjà été étalé à certains endroits mais ceci n'a pas résolu le problème.

Relayant un certain nombre de remarques des usagers de la gare incommodés par l'état de ce passage, le groupe PDC-Belfaux Futuro demande au Conseil Communal de rendre ce tronçon praticable et propre, pour les piétons, y compris et surtout pour les personnes à mobilité réduite. »

M. le Président ouvre la discussion concernant cette proposition

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la proposition de M. Thode.

Le Conseil général décide, à l'unanimité, par 33 voix de transmettre cette proposition au Conseil communal.

M. le Président donne la parole à M. **Alain Carrupt**.

Augmentation massive des tarifs des Park and Ride des TPF SA

« Sur le site internet de l'Agglo on peut lire le paragraphe suivant au sujet de la mobilité dans l'Agglomération :

On ne peut concevoir une agglomération sans soigner ses accès et ses déplacements internes. En effet, l'importance croissante de la mobilité dans les modes de vie contemporains n'est plus à prouver. Les régions urbaines ne sont agréables à vivre et attractives que si elles sont accessibles et s'il est aisé de s'y déplacer. Pour cette raison, tout développement du territoire doit impérativement tenir compte des différents modes de transport. L'Agglomération entend notamment mettre l'accent sur les transports publics et les déplacements pour les piétons et les cyclistes. »

Je soutiens à 100 % cette politique judicieuse.

C'est pourquoi j'ai été très surpris et fâché en apprenant que les TPF augmentaient de manière massive les tarifs de leurs Park and Ride. Ainsi pour la gare de Belfaux, l'abonnement annuel est passé au premier février 2016 de 150.- à 400.- francs, soit une hausse de 266 %. Ce qui va totalement à l'encontre du développement des transports publics et va contribuer encore plus à la densification du trafic automobile dans la capitale et ses environs.

Je formule donc la proposition suivante :

La commune de Belfaux intervient directement ou via ses délégué-es auprès du Conseil et/ou du Comité de l'Agglomération pour que cette dernière mène des discussions avec les TPF afin d'essayer de corriger cette augmentation massive des tarifs de parcage qui va à l'encontre des intérêts et de la politique de l'Agglo. »

M. le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la proposition de M. Carrupt.

Le Conseil général décide, par 32 voix et 1 abstention, de transmettre cette proposition au Conseil communal.

M. le Président donne la parole à M. **Alain Bise**, pour le groupe PDC-Belfaux Futuro

Pose de la fibre optique durant la remise à neuf de la Route cantonale pour Valtraloc

« Comme chacun le sait, le débit internet est loin d'être optimal dans notre commune, ni des plus fiable. Ceci pénalise nos utilisateurs et surtout nos commerces, cela reste un frein au dé-

veloppement futur de notre commune. Certains jours, la connexion internet est si mauvaise que l'appareil à carte de la boulangerie du village ne peut même pas fonctionner. Ceci est inadmissible au 21^{ème} siècle, qui plus est dans une commune membre de l'Agglo.

Nous espérons que cela va changer dans les années qui viennent avec le déploiement de la fibre optique à travers le canton. Aujourd'hui, la fibre optique est en cours d'installation dans nos communes voisines (Corminboeuf, Granges Paccot et la Sonnaz), mais rien n'est encore planifié pour la commune de Belfaux, pas d'information publique à ce sujet. Pour les intéressés un lien existe sur (<http://www.ftth-fr.ch/fr/le-reseau-carte-du-reseau.html>).

Durant le 2^{ème} semestre 2016 commenceront les travaux de réfection de la route cantonale suite au projet Valtraloc. Ceci va engendrer la réfection totale de la chaussée, y compris la couche de fondation, les canalisations et les trottoirs.

C'est l'occasion rêvée de profiter de ces travaux pour développer la fibre optique sur notre commune et de prévoir les futures interconnexions pour les différents quartiers d'habitations. Il serait en effet dommage de revenir sur une route toute neuve pour y faire à nouveau des travaux pour des fouilles, poser des câbles quelques mois après.

Le groupe PDC-Belfaux Futuro propose donc au Conseil communal de se mettre en relation avec le canton et le Groupe E afin que les travaux de pose de la fibre optique soient réalisés en même temps que les travaux du projet Valtraloc réalisés en automne de cette année. »

M. le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la proposition de M. Bise.

Le Conseil général décide, à l'unanimité, par 33 voix de transmettre cette proposition au Conseil communal.

M. le Président donne la parole à M. **Alain Bise**, du groupe PDC-Belfaux Futuro, pour une deuxième proposition

Valtraloc, gestion du trafic durant les travaux

« Le 30 novembre 2015 a eu lieu dans cette même salle la séance d'information sur le fameux projet Valtraloc. Cette séance, demandée par le groupe PDC-Belfaux Futuro, fut l'occasion au SPC de notre Canton d'organiser une séance d'information pour la présentation du projet Valtraloc ouvert à toute la population de Belfaux.

Le groupe PDC-Belfaux futuro est heureux de constater que le projet est « enfin » rentré dans sa dernière ligne droite, et sauf imprévu de dernière minute, les travaux devraient débiter au plus tôt cet été.

Pour rappel, ce projet prévoit la réfection totale de la route cantonale située entre l'Auberge du Mouton et le futur rond-point au niveau de la Coop Pronto. Ceci va donc engendrer une fermeture partielle de la route cantonale sur plusieurs mois.

Cependant, et comme de nombreux citoyens, nous sommes à la fois surpris et déçus par les mesures qui seront mises en œuvre pour la gestion du trafic. En effet, le canton prévoit seulement 2 mesures. La première par une déviation des poids lourds via Pensier et la deuxième par une mise en alternance du trafic restant avec des feux de signalisation.

Le groupe PDC-Belfaux Futuro ne peut pas se satisfaire de cette dernière mesure sur cette route où circulent chaque jour 15'000 véhicules. L'alternance du trafic par des feux va engendrer des bouchons terribles à travers notre commune et de pousser les automobilistes à travers différentes routes résidentielles qui sont déjà en zone 30 avec une infrastructure non adaptée à un tel trafic. De plus, la route Sur-le-Ru jouxte les écoles de Belfaux et ceci va donc poser de sérieux problèmes de sécurité.

Ce point a été soulevé durant la séance, mais le canton estime que ceci est faisable et acceptable, sous l'argumentation que ceci a déjà été fait en 2011 lors de la rénovation du pont de la

Sonnaz. Au vu de l'augmentation du trafic depuis 2011, et l'amplitude des travaux à réaliser, nous courrons tout droit à la catastrophe.

Le groupe PDC-Belfaux futuro propose donc au Conseil communal de soumettre cette demande au canton pour l'étude d'une déviation partielle du trafic afin d'autoriser le trafic seulement dans un sens sur la route cantonale et de dévier le trafic venant dans l'autre sens par d'autres routes du canton. »

M. le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la proposition de M. Bise.

Le Conseil général décide, à l'unanimité, par 33 voix de transmettre cette proposition au Conseil communal.

12. Questions

M. le Président ouvre la discussion générale.

Campagne pour arrêter les moteurs

Mme **Christiane Bapst** propose une esquisse d'affiche pour inviter les usagers à arrêter le moteur de leur véhicule lorsqu'ils sont à l'arrêt. Un papillon pourrait être placé sur le pare-brise des véhicules, des panneaux pourraient être installés aux endroits stratégiques.

M. **Gabriel Litzistorf** se renseignera auprès du SPC afin de connaître les dispositions légales pour une telle mise en place.

Toilettes à la gare TPF

Mme **Christiane Bapst** s'étonne de l'absence de toilettes à la gare TPF et demande si celles-ci vont être aménagées prochainement.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que le Conseil communal n'a aucune influence sur l'aménagement des gares TPF.

M. le Président donne la parole à Mme **Andréa Felder**

Traversée de la route du Centre

« Pour la deuxième fois en moins d'une année, une jeune fille d'environ 10 ans qui voulait traverser la route du Centre s'est fait percuter par un véhicule, la première fois au niveau du passage piétons situé juste en face de l'établissement horticole Angéloz, la deuxième fois au niveau du passage piétons situé en dessous de la laiterie. Ces accidents montrent bien à quel point il devient difficile et dangereux de traverser cette route.

De ce fait, il paraît inéluctable qu'une analyse des passages piétons de la route du Centre soit faite afin de garantir la sécurité des piétons, et cela avant qu'il n'arrive un nouvel accident.

Au vu de ce qui précède, je me suis posée les questions suivantes :

- *La commune pourrait-elle demander au Bureau de Prévention des Accidents d'analyser la sécurité de ces passages piétons ?*
- *Le projet Valtraloc va-t-il vraiment assurer une meilleure sécurité des piétons ?*
- *Le cas échéant, est-il encore possible d'intégrer des mesures visant à sécuriser ces traversées au projet Valtraloc ? (je pense par exemple à la mise en place d'îlots ou la mise en zone 30) »*

M. **Gabriel Litzistorf** insiste sur le fait que le projet Valtraloc est actuellement à l'enquête et qu'il s'agit d'un concept qui a pour but de sécuriser les piétons.

Mme **Josiane Berset** a constaté que deux passages pour piétons ont été supprimés.

Mme **Andréa Felder** émet le vœu qu'une séance d'information Valtraloc soit organisée pour le Conseil général.

13. Divers

M. le Président demande aux Conseillers généraux de transmettre leurs interventions par email à la secrétaire.

La séance est levée à 23h00.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul Meyer

Véronique Christan